



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 90766

## Texte de la question

M. Jacques Desallangre demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants d'abandonner la pratique de mesures dilatoires et de clarifier enfin la position du Gouvernement relative à la revendication de la campagne double en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord. M. l'inspecteur Gal a remis il y a plus de neuf mois son rapport sur le bureau du ministre. Le Gouvernement use de tous les moyens à sa disposition pour ne pas assurer ses responsabilités. Après avoir demandé un rapport, il envisage d'engager une concertation interministérielle puis de saisir le Conseil d'État pour avis. Le Gouvernement gagne du temps sur le dos des anciens combattants. Il souhaite donc que le Gouvernement informe la représentation matricule de sa décision et communique au Parlement le rapport de M. Gal.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui aura été remis sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Desallangre](#)

**Circonscription :** Aisne (4<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90766

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3522

**Réponse publiée le :** 4 juillet 2006, page 7033